



FEU DANS UN SÉCHOIR GÉNICOURT

POMPIERS95

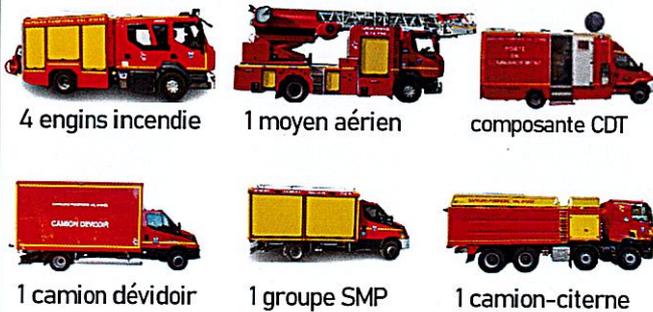
VALEUR DU SAUVÉ N°6

CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le 13 novembre 2024 à 12h08, le Centre de Traitement des Alertes engage les secours pour « feu de silo » sur la commune de Génicourt. Le requérant répond difficilement aux questions de l'opérateur du CTA. En moins de 11 minutes, les premiers secours se présentent sur les lieux. Commencent alors les opérations de reconnaissance et de compréhension du sinistre.

MOYENS ENGAGÉS ET RENFORTS

Moyens déclenchés au départ



4 engins incendie

1 moyen aérien

composante CDT

1 camion dévidoir

1 groupe SMP

1 camion-citerne

Services partenaires : DRIEAT + Gendarmerie

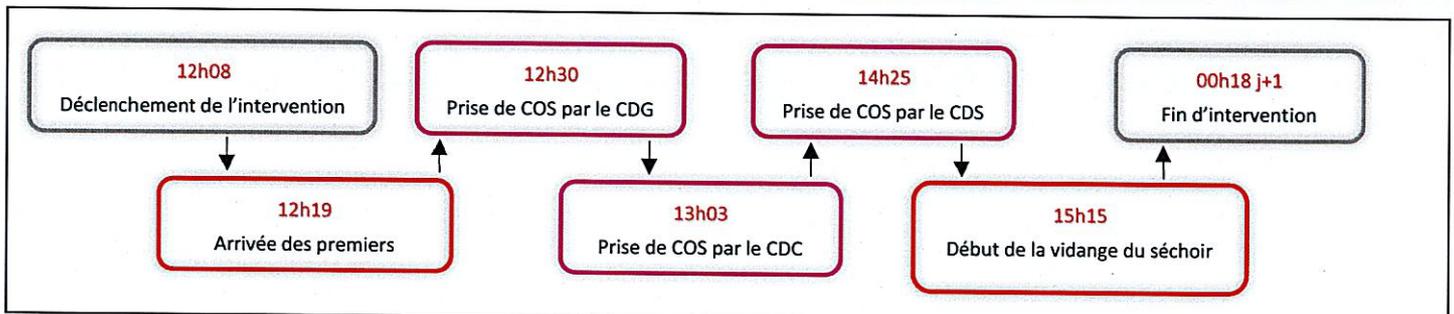
Renforts demandés par le Commandant des Opérations de Secours (COS)



Véhicule d'appui et de soutien

Véhicule d'intervention spécialisé en risques chimiques

CHRONOLOGIE DE L'INTERVENTION ET ACTIONS RÉALISÉES



A l'arrivée des secours, de la fumée s'échappe en partie haute d'un séchoir contenant 110 tonnes de maïs. Les secours mènent des reconnaissances à l'aide de l'échelle aérienne et du Groupe Secours en Milieu Périlleux. Ils établissent deux lances à eau.

Une vidange du silo est décidée en concertation avec l'exploitant. Des camions-bennes seront utilisés pour évacuer l'ensemble des céréales. Une des lances est mise en protection pour éteindre un éventuel foyer. Des opérations de surveillance se poursuivent toute la soirée et une partie de la nuit.

Le séchoir est sauvé. Les 110 tonnes de maïs ont pu être récupérées et sont préservées.

LA VALEUR DU SAUVÉ

IMPACT DU SINISTRE SUR LES BIENS

Situation envisageable :

Après s'être propagé à l'intégralité du stockage, l'incendie aurait pu détruire la totalité du séchoir.

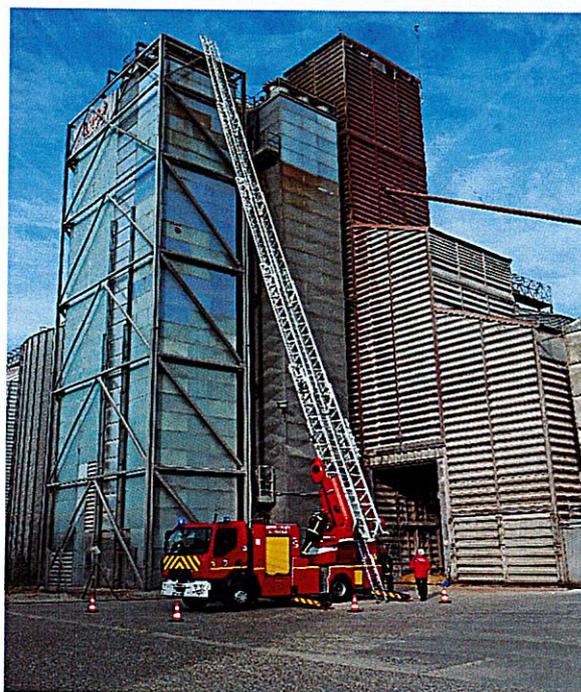
Sa valeur commerciale est de 4 000 000 €*.

Les 110 tonnes de maïs auraient été perdues. Le cours de cette céréale étant de 200 € la tonne*, cela aurait représenté une perte de 22 000 €.

Sinistre réel :

Il faudra 30 000 €* à l'exploitant pour réhabiliter le séchoir et reprendre son activité.

* source : exploitant



COÛT POUR LE SDIS

Pour cette intervention, le Sdis a mobilisé 15 véhicules et 92 sapeurs-pompiers sur le terrain. L'intervention a duré environ 13h générant de nombreuses relèves de personnel.

Cette intervention a généré un coût de 187 603 €** pour le Sdis.

** Coût horaire moyen d'intervention par homme = 316 €
(délibération du CASDIS du 09/02/2024)

IMPACT DU SINISTRE SUR LES BIENS		BIENS PRÉSERVÉS	COÛT POUR LE SDIS
<u>Situation envisageable :</u>	<u>Sinistre réel :</u>		
110 tonnes de maïs + Séchoir	Suies dans le séchoir nécessitant un nettoyage	Séchoir et maïs : 3 970 000 € + 22 000 €	Personnel et engins mobilisés
4 022 000 €	30 000 €	3 992 000 €	187 603 €

En synthèse, l'intervention des moyens du Sdis 95 a permis d'estimer une valeur du sauvé de près de 3 804 397 €.

Formule de calcul :

(Sinistre envisageable - Sinistre réel) - Coût pour le Sdis = valeur du sauvé
(4 022 000 - 30 000) - 187 603 = valeur du sauvé



POINT D'ATTENTION :

Entre le 13 novembre et le 17 décembre 2024, les secours du Val d'Oise ont été engagés à quatre reprises sur le même site pour des interventions sensiblement identiques. Il est donc évident que la valeur du sauvé présentée ci-dessus de 3 804 397 € est très en deçà de la réalité.

LEXIQUE ET GLOSSAIRE

CDG / CDC / CDS : Chef de Groupe / Chef de Colonne / Chef de Site. Officiers qui assurent le commandement en opération à des niveaux hiérarchiques de plus en plus élevés.

COS : Commandant des Opérations de Secours

SMP : Secours en Milieux Périlleux

Camion dévidoir : véhicule apportant 1 200 mètres de tuyaux pour pallier l'absence ou l'éloignement d'un point d'eau.

Composante CDT : il s'agit d'un échelon de commandement composé de huit officiers (2 commandants, 2 capitaines et 4 lieutenants), un Véhicule de Liaison Infirmier (VLI), un Véhicule Poste de Commandement (VPC), un officier sécurité (OSSI).

DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports.

Contrôleur-Général Laurent CHAVILLON

Le Directeur départemental